

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 22 octobre 2024

Délibération N° DE_2024_107

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	6	8
Date de la convocation : 16/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : EMMANUEL VERILHAC représenté par Jean BYKENS, Emilie MALEYSSON représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition parcelle 320 A 1058 - M.REICHEL - Mme KALLENBERG

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle :

- 320 A 1058 (ex 469) Lieu-dit « La fontaine » d'une surface contenance de 1a 33ca

L'acquisition de cette parcelle a pour but de régulariser l'aire de retournement de Thines.

Cette parcelle appartient à Madame KALLENBERG Christine et Monsieur REICHEL Christophe. L'acquisition de la parcelle se fera au prix d'un euros. En contrepartie, Madame KALLENBERG ET Monsieur REICHEL disposeront de deux places de stationnement réservées.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle 320 A 1058 pour la somme de UN EURO (1,00€)
- **D'INSCRIRE** la somme au budget
- **DE PRENDRE** en charge les frais annexes inhérents à l'acquisition
- **DE DONNER** l'autorisation à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

Date de transmission de l'acte: 23/10/2024
Date de réception de l'AR: 23/10/2024

007-210701470-DE_2024_107-DE
A G E D I

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Valentin BESNIER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/10/2024
Date de reception de l'AR: 23/10/2024

007-210701470-DE_2024_107-DE
A G E D I